



**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} MARS 2021
Salle du conseil municipal**

Etaient Présents : Anne-Marie BONOT, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

Absents Excusés : Sébastien BOURGUET (pouvoir Caroline RECHT)
Eric LAFONT (pouvoir Jean-Luc SAUVAYRE)

Secrétaire de séance : Anne-Marie BONOT.

Ordre du jour :

1. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020
2. Délibération de l'affectation des résultats 2020 sur 2021
3. Délibération pour les demandes de subventions : DETR, DSIL, FC exceptionnels, contrat territorial
4. Délibération (avis) sur le pacte de gouvernance d'Alès Agglomération
5. Délibération pour la validation de la convention CLARA
6. Délibération pour la validation du tableau de gestion et de suivi des emplois
7. Divers

Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H30.

1. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020

Stéphanie CROXO présente le compte administratif parfaitement similaire au compte de gestion du Percepteur, elle explique aussi que le CCAS étant dissous et le budget M49 relatif à l'assainissement étant passé à l'agglomération, les seuls comptes restant à voter sont ceux de la mairie, M14.

M14 :	Dépenses fonctionnement :	210 976.71 €	Recettes fonctionnement :	318 611.02 €
	Dépenses investissement :	134 388.59 €	Recettes investissement :	70 049.94 €

Les comptes de gestions et administratifs sont rigoureusement identiques.

Afin de procéder au vote Mr le Maire quitte la séance.

Tous les comptes 2020 sont votés à l'unanimité.

2. Délibération de l'affectation des résultats 2020 sur 2021

Soldes d'exécution (déficit 001) de la section d'investissement de : -64 338.65 €
Solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de : 107 634.31 €
Restes à réaliser en dépenses pour un montant de : 0.00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 330 847.77 €.

Adopté à l'unanimité.

Mr le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

3. Délibération pour les demandes de subventions

Mr le Maire rappelle qu'Alès-Agglomération a accordé à la commune une subvention au titre des fonds de concours exceptionnel de l'ordre de 18000€ pour la réfection de la toiture du Temple Protestant.

Mr le Maire informe les membres présents que des subventions de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), et /ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) peuvent être obtenues pour la sauvegarde, la réfection et la réhabilitation de cet édifice en un complexe multiculturel.

Il précise que : **le montant des travaux s'élève à la somme de : 205 588,20 € HT (241 856,50 € TTC),**

Il précise aux membres présents que le taux de subvention maximum pouvant être accordé est de 80% du montant HT. L'EPCI Alès-Agglomération ayant accordé une subvention de 8%, Mr le Maire propose de demander une subvention au titre de la DCIL (et/ou DETR 2021), d'un montant de 72% pour les « Travaux de rénovation thermique et de transition énergétique d'un bâtiment public communal associatif et culturel »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DCIL et/ou de la DETR 2021 pour les travaux de réhabilitation du Temple.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

4. Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération

Après une présentation en chiffre de l'EPCI Alès Agglomération et un rappel historique retraçant les étapes de sa création à nos jours, le pacte de gouvernance nous détaille le mode de fonctionnement de l'agglomération pour les six années à venir.

Adopté à l'unanimité.

5. Validation de la convention CLARA

Caroline RECHT présente une convention concernant la capture, la castration, le puçage, et la remise en liberté des chats errants dans le village, en vue de réduire les nuisances de la communauté de chats libres et d'en limiter la prolifération.

Adopté à l'unanimité.

6. Validation du tableau de gestion et de suivi des emplois

Il n'y a pas de changement dans le tableau des emplois communaux.

Adopté à l'unanimité.

7. Divers :

- ✓ Charles CROXO présente un devis de l'entreprise DIAZ concernant le débroussaillage annuel, il est approuvé par le conseil municipal qui mandate Mr le Maire pour le signer.
Eric LAFONT a également demandé à l'entreprise de chiffrer le curage de deux fossés : chemin de l'ancienne gare et chemin de Gajan. Le devis est approuvé par le conseil municipal qui mandate Mr le Maire pour le signer.
- ✓ Plusieurs élus ont reçu nos conseillers départementaux, Frédéric GRAS et Marie-Christine PEYRIC, vendredi 26 février. Mr GRAS leur a rappelé les nouvelles modalités d'attribution des subventions du contrat territorial. Ce nouveau mode de calcul va nous permettre de déposer une demande pour 2021, distincte de la demande en cours pour sécurisation de la circulation sur la RD7.
- ✓ A la demande d'un chevrier installé sur la commune de St Just & Vacquières, et suite à la délibération N° 2020031 du 10 juillet 2020, le conseil avait donné autorisation au maire d'engager une procédure d'autorisation préfectorale pour le pâturage de caprins en forêt communale. L'ONF n'a pas donné de réponse favorable à cette demande. Le conseil propose de demander au chevrier de répondre aux exigences qui l'incombe et demande à Mr le Maire de ne pas signer ladite convention sans que le chevrier y ait répondu préalablement. Autrement, des membres du conseil municipal proposent de rechercher des éleveurs caprins et/ou ovins susceptible de répondre aux exigences de l'ONF, en règle, et capables de signer une convention avec la commune afin de lutter contre le risque incendie aux abords des zones urbanisées de la commune.
- ✓ Dans le cadre de la rénovation projetée du Temple, il faut signer une convention entre la mairie et la communauté presbytérale. Sylvain OZIL se charge de la transmettre et de la faire signer aux instances représentatives du canton.
- ✓ Festivités au village : bien que les conditions sanitaires ne nous permettent pas de nous projeter, le conseil souhaite travailler sur un programme de festivités pour l'année 2021.
 - 1) Candidater pour le festival « ciné été 2021 » organisé par Alès Agglo. Sylvain OZIL se charge du dossier
 - 2) Si nous en avons la possibilité prévoir le traditionnel verre de l'amitié le 08 mai et le 14 juillet
 - 3) Faire un travail de mémoire autour de nos poilus pour la commémoration du 11 novembre
 - 4) Lancer un appel aux villageois pour savoir si des volontaires souhaitent créer une nouvelle association pour la gestion d'un café associatif et du permis d'exploitation de la licence IV dont la mairie est propriétaire.

Pour ce faire, Anne-Marie BONOT et Sylvain OZIL doivent réunir la commission « Animation » pour mettre en forme ces projets et approfondir les idées soumises.

A ce sujet, Cyril OZIL nous fait part qu'il a un rendez-vous à la CCI d'Alès le 05 mars concernant les aides à l'installation de cafés de pays, épicerie solidaire, et autre restaurant, qui pourraient trouver leur place au sein du projet « Polygone ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 08